

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

### COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BRUNET Laurent, RICHERT Evelyne, LAUR Marie-Paule, SECQ Fanny, MASSE Michel, MAILLE Valérie, SOPENA Nicolas, HENRION Martine, MONTAGNE Stéphane, SERRE Philippe, LEGIER Joséphine, ROUANET Thomas

ABSTENTS EXCUSES : LECOMTE Corinne, HERAIL Bernard, CHABANON Géraldine.

POUVOIRS : HERAIL Bernard à MASSE Michel  
CHABANON Géraldine à HENRION Martine  
LECOMTE Corinne à LEGIER Joséphine

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) **Budget Eau-Assainissement**  
Emprunt de 190 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne
- 2) **Sujets divers**

#### **N°2021-009 Objet : Emprunt de 190 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne**

Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces annexées établies par la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (12 votes pour, 3 votes contres),

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

Article 1<sup>er</sup> : Pour financer les travaux de mise en place du filtre à charbon prévus au BP 2021 du budget eau-assainissement, la commune de CREISSAN contracte auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon un prêt de 190 000,00 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Type de crédit : taux fixe

Durée : 20 ans

Taux : 0,85 %

Périodicité : trimestrielle

Frais de dossier : 0,15 %

Amortissement : amortissement progressif du capital

Article 2 : Autorise Monsieur Laurent BRUNET, Maire, à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente.

Article 3 : La commune de CREISSAN s'engage à voter les ressources nécessaires pour rembourser l'emprunt durant toute sa durée de vie.

**Séance levée à 19h01.**